

**DEPARTEMENT DE LA LOZERE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**AUBRAC LOT CAUSSES TARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 6 Avril 2023**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois,

le six avril,

à 20 heures 30,

Le Conseil de la Communauté de Communes AUBRAC LOT CAUSSES TARN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie La CANOURGUE, sous la présidence de M. Jean-Claude SALEIL, Président.

**NOMBRE DE**  
**DELEGUES**

En exercice : 34

Présents : 23

Votants : 27

**D23.024**

**Présents** : VALENTIN Denis, LAFON Madeleine, FABRE Jean, VALENTIN Christine, BLANC Sébastien, ROCHEREAU Bernadette, CASTAN Emmanuel, VAYSSIER Jean-Louis, JURQUET Didier, GROUSSET Joël, KLING Jacqueline, CAYREL Jean-Claude, CASTAN Grégory, CABIROU Christian, BONICEL Pascale, SALENDRES Jean-Sébastien, ROCHOUX Philippe, FERNANDEZ Florence, LAFOURCADE Noël, BADAROUX Suzanne, POURQUIER Jean-Paul, SALEIL Jean-Claude, SEGUIN Denis.

**Absents** : RODRIGUES David, CITERIN Sylvie (pouvoir donné à BONICEL Pascale), POUGET Valérie, MALZAC Claude, POQUET Pascal, POUDEVIGNE Roger, BONICEL Bernard, RODIER Yves, CONFORT René (remplacé par CASTAN Grégory), JACQUES Jérôme (pouvoir donné à LAFOURCADE Noël), RODIER Colette (pouvoir donné à FERNANDEZ Florence), DE SOUSA Guy (pouvoir donné à POURQUIER Jean-Paul), absents excusés.

Pour mémoire - Suppléants : SEGUIN Pierre-Henri, PIGNOL Jean-Philippe, CASTAN Grégory, DAUBAN Charles, SANS Jean-Pierre, PRANLONG Rémi, MEYRUEIX Franck, RUIZ Marc, RODIER Matthieu, DUPUY Michel.

M. Jean FABRE a été nommé secrétaire de séance.

**POUR : 27**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**D23.024: AVENANT N°2 (SOPREMECO ET MARTINAZZO) ET AVENANT N°1 (EFFAGE) ET ACTE DE SOUS-TRAITANCE THERMATIC-ERTI, POUR L'EXTENSION BLANCHISSERIE DU MASSEGROS**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire les travaux relatifs à la construction de l'extension de l'Atelier relais Blanchisserie et présente des avenants qu'il convient de régulariser.

- **Lot 2 : Démolition – Gros Œuvre – MARTINAZZO BTP**  
**Avenant 2 : 10 508,29 € H.T.**

*Suite à la révision complète des travaux consécutive à la reprise du projet*

Montant initial : 263 321,94 € H.T.  
Montant rectifié selon précédent avenant 288 666,52 € H.T.  
Montant en - : -8 485,90 € H.T.  
Montant en + : 18 994,19 € H.T.  
**Nouveau montant du marché : 299 174,81 € H.T.**

- **Lot 16 : Parois isothermes – SOPROMECCO**  
**Avenant 2 : 5 397,29 € H.T.**

*Suite à la révision complète des travaux consécutive à la reprise du projet*

Montant initial : 124 675,43 € H.T.  
Montant rectifié selon précédent avenant 46 726,00 € H.T.  
Montant en - : 0,00 € H.T.  
Montant en + : 5 397,29 € H.T.  
**Nouveau montant du marché : 52 123,29 € H.T.**

- **Lot 14 : Electricité – EIFFAGE**

**Avenant 1 : - 6436,88 €**

*Suite à la révision complète des travaux consécutive à la reprise du projet*

Montant initial : 211 951,69 € H.T.  
Montant en - : -47 426,30 € H.T.  
Montant en + : 40 989,42 € H.T.  
**Nouveau montant du marché : 205 514,81 € H.T.**

**De plus il convient d'approuver un acte de sous-traitance de THERMATIC à ERTI  
Pour le Lot 15 : Plomberie – Ventilation-Chauffage pour un montant de 21 690,00 € hors  
TVA**

Monsieur Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ces avenants.

Ceci exposé,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics,

VU les précédentes délibérations,

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les avenants et actes de sous-traitance tels que présentés ci-dessus.

**AUTORISE ET DONNE DELEGATION** à Monsieur le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Pour copie certifiée conforme,

La Canourgue, le 12 avril 2023,  
Le Président,

Communauté de Communes  
AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, Quartier de Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE

**Jean-Claude SALEIL**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN****CONSTRUCTION / EXTENSION D'UN ATELIER RELAIS  
BLANCHISSERIE AU MASSEGROS****LOT N° 2 DEMOLITION GROS ŒUVRE**

Maître d'ouvrage : **Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn**

Représentant légal du Maître de l'ouvrage : **Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn**

**AVENANT N°2**

Titulaire du marché	MARTINAZZO BTP
Lot N°	2 Démolition gros œuvre
Délai d'exécution	6 mois TCE
Montant initial	<b>263 321.94 € HT</b>
Montant rectifié selon les précédents avenants :	<b>288 666.52 € HT</b>
<b>N° Avenant : 2</b>	
Sans incidence sur le montant du marché	<input checked="" type="checkbox"/>
Avec incidence sur le montant du marché	<input type="checkbox"/>
Montant en -	<b>- 8 485.90 € HT</b>
Montant en +	<b>18 994.19 € HT</b>
Nouveau montant du marché, compte tenu de cet avenant	<b>299 174.81 € HT</b>

**Article 1 : Prix**

Le présent avenant n°2 a pour objet de proposer un nouveau prix global et forfaitaire qui résulte de diverses contraintes techniques conduisant à une modification de la masse initiale des travaux telle qu'elle était prévue au marché initial.

**Décomposition du prix global et forfaitaire supplémentaire :****Travaux en moins (selon devis ci-joint)**

- 8 485.90 € HT

**Travaux en plus (selon devis ci-joint)**

18 994.19 € HT

Ces prix sont établis en valeur du mois M0 du marché initial

**Prix :**

Les travaux compte tenu du présent avenant n°2, seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

	Marché en euros	Avenant en euros	Montant total en euros
Montant H.T.	288 666.52 €	10 508.29 €	299 174.81 €
T.V.A. 20 %	57 733.31 €	2 101.66 €	59 834.97 €
Montant T.T.C.	346 399.83 €	12 609.95 €	359 009.78 €

Conformément aux dispositions de l'article 3.3.1. du C.C.A.P., les prix du marché sont hors TVA, le montant TVA incluse n'est donné ici qu'à titre indicatif

Le montant des acomptes et du solde seront calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur au moment de l'exécution des prestations.

**Montant sous traité**

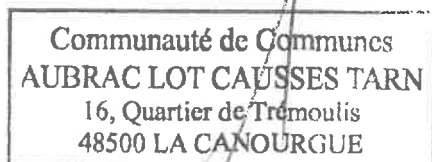
Les dispositions du marché initial ne sont pas modifiées

**Article 2 : Divers**

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant n°2 lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Mende, le 02 mars 2023

Le Représentant légal du Maître de l'Ouvrage  
Le Président



Jean-Claude SALLIÉ

L'entrepreneur,  
(mention manuscrite : Lu et Approuvé)

Lu et approuvé

MARTINAZZO BTP  
Avenue du chapitre 48000 MENDE  
Capital de 121959.21 €  
SIRET 24174872100030  
TEL : 04 66 65 02 45

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN****CONSTRUCTION / EXTENSION D'UN ATELIER RELAIS  
BLANCHISSERIE AU MASSEGROS****LOT N° 16 PAROIS ISOTHERMES**

Maître d'ouvrage : **Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn**

Représentant légal du Maître de l'ouvrage : **Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causse Tarn**

**AVENANT N°2**

Titulaire du marché : **SOPROMECCO**

Lot N° : **16 Parois isothermes**

Délai d'exécution : **6 mois TCE**

Montant initial : **124 675.43 € HT**

Montant rectifié selon les précédents avenants : **46 726.00 € HT**

**N° Avenant : 2**

Sans incidence sur le montant du marché

Avec incidence sur le montant du marché

Montant en - : **€ HT**

Montant en + : **5 397.29 € HT**

Nouveau montant du marché, compte tenu de cet avenant : **52 123.29 € HT**

**Article 1 : Prix**

Le présent avenant n°2 a pour objet de proposer un nouveau prix global et forfaitaire qui résulte de diverses contraintes techniques conduisant à une modification de la masse initiale des travaux telle qu'elle était prévue au marché initial.

**Décomposition du prix global et forfaitaire supplémentaire :****Travaux en moins (selon devis ci-joint)**

€ HT

**Travaux en plus (selon devis ci-joint)**

5 397.29 € HT

Ces prix sont établis en valeur du mois M0 du marché initial

**Prix :**

Les travaux compte tenu du présent avenant n°2, seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

	Marché en euros	Avenant en euros	Montant total en euros
Montant H.T.	46 726.00 €	5 397.29 €	52 123.29 €
T.V.A. 20 %	9 345.20 €	1 079.46 €	10 424.66 €
Montant T.T.C.	56 071.20 €	6 476.75 €	62 547.95 €

Conformément aux dispositions de l'article 3.3.1. du C.C.A.P., les prix du marché sont hors TVA, le montant TVA incluse n'est donné ici qu'à titre indicatif

Le montant des acomptes et du solde seront calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur au moment de l'exécution des prestations.

**Montant sous traité**

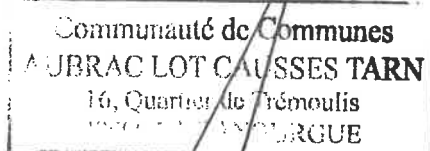
Les dispositions du marché initial ne sont pas modifiées

**Article 2 : Divers**

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant n°2 lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Mende, le 08 février 2023

Le Représentant légal du Maître de l'Ouvrage  
Le Président



*Jean-Glaude SALEIL*

L'entrepreneur,  
(mention manuscrite : Lu et Approuvé)

*Lu et approuvé*

SO.PRO.ME.CO  
50, Route d'Hauterive - ABREST  
03208 VICHY  
Tél. 04 70 68 41 70 Fax 04 70 98 06 46  
R.C. Coustet B 307 373 931

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN****CONSTRUCTION / EXTENSION D'UN ATELIER RELAIS  
BLANCHISSERIE AU MASSEGROS****LOT N° 14 ELECTRICITE**

Maître d'ouvrage : **Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn**

Représentant légal du Maître de l'ouvrage : **Monsieur le Président de la Communauté de Communes Aubrac Lot Causses Tarn**

**AVENANT N°1**

Titulaire du marché : **EIFFAGE ENERGIE**

Lot N° : **14 Electricité**

Délai d'exécution : **6 mois TCE**

Montant initial : **211 951.69 € HT**

Montant rectifié selon les précédents avenants : **/**

**N° Avenant : 1**

Sans incidence sur le montant du marché	<input checked="" type="checkbox"/>
Avec incidence sur le montant du marché	<input type="checkbox"/>

Montant en - : **- 47 426.30 € HT**

Montant en + : **40 989.42 € HT**

Nouveau montant du marché, compte tenu de cet avenant : **205 514.81 € HT**



**Article 1 : Prix**

Le présent avenant n°1 a pour objet de proposer un nouveau prix global et forfaitaire qui résulte de diverses contraintes techniques conduisant à une modification de la masse initiale des travaux telle qu'elle était prévue au marché initial.

**Décomposition du prix global et forfaitaire supplémentaire :****Travaux en moins (selon devis ci-joint)**

- 47 426.30 € HT

**Travaux en plus (selon devis ci-joint)**

40 989.42 € HT

Ces prix sont établis en valeur du mois M0 du marché initial

**Prix :**

Les travaux compte tenu du présent avenant n°1, seront rémunérés par application d'un prix global et forfaitaire égal à :

	Marché en euros	Avenant en euros	Montant total en euros
Montant H.T.	211 951.69 €	- 6 436.88 €	205 514.81 €
T.V.A. 20 %	42 390.34 €	- 1 287.38 €	41 102.96 €
Montant T.T.C.	254 342.03 €	- 7 724.26 €	246 617.77 €

Conformément aux dispositions de l'article 3.3.1. du C.C.A.P., les prix du marché sont hors TVA, le montant TVA incluse n'est donné ici qu'à titre indicatif

Le montant des acomptes et du solde seront calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur au moment de l'exécution des prestations.

**Montant sous traité**

Les dispositions du marché initial ne sont pas modifiées

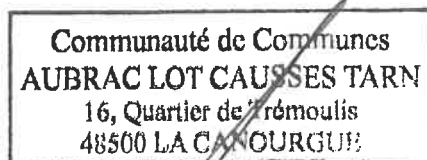
**Article 2 : Divers**

Toutes les clauses et conditions générales du marché initial demeurent applicables pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant n°1 lesquelles prévalent en cas de contestation.

**Fait à Mende, le 02 mars 2023**

Le Représentant légal du Maître de l'Ouvrage  
Le Président

L'entrepreneur,  
(mention manuscrite : Lu et Approuvé)



*Jean Claude SALEIL*

**Francois  
RIEUTO  
RT**

Signé numériquement par Francois  
RIEUTORT  
ND : C=FR, O=EIFFAGE ENERGIE  
SYSTEMES REGIONS FRANCE, OU=  
0002 775673031, CN=Francois  
RIEUTORT, SN=RIEUTORT, G=Francois  
, SERIALNUMBER=  
50fd48eaaa14341bd10dfb2cc71ac246682  
378d8, OID.2.5.4.97=NTRFR-775673031  
Raison : J'approuve ce document avec  
ma signature juridiquement valable  
Emplacement : Marvejols  
Date : 2023.03.06 07:03:08+01'00'





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES  
DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE<sup>1</sup>

DC4

Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les candidats ou titulaires de marchés publics ou d'accords-cadres pour présenter un sous-traitant.  
Ce document est fourni par le candidat ou le titulaire au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice soit au moment du dépôt de l'offre soit après le dépôt de l'offre.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

■ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES AUBRAC LOT CAUSSES TARN  
16, QUARTIER de TREMOULIS  
48500 LA CANOURGUE**

■ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

**B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)

**CONSTRUCTION / EXTENSION D'UN ATELIER RELAIS  
BLANCHISSERIE DU MASSEGROS  
Lot 15 : PLOMBERIE-VENTILATION-CHAUFFAGE**

**C - Objet de la déclaration de sous-traitant.**

La présente déclaration de sous-traitance constitue :

(Cocher la case correspondante.)

- une annexe à l'acte d'engagement remis par le candidat ;
- un acte spécial portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement ;
- un acte spécial modificatif ; il annule et remplace la déclaration de sous-traitance du .....

**D - Identification du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises candidat ou titulaire, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

**THERMATIC SAS – 50 RUE DE LA PRADE – ZI LA PRADE – 12033 RODEZ CEDEX 9  
TEL 05 65 67 14 31 FAX 05 65 42 86 77  
SIRET 426 980 033 00010 CODE APE 4322 B**

**LOT 15 : PLOMBERIE-VENTILATION-CHAUFFAGE**

<sup>1</sup> Document facultatif disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

### E - Identification du sous-traitant

■ Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET :

**ERTI**  
**5 route de La Louvière, 10260 FOUCHERES**  
**[erti.foucheres@wanadoo.fr](mailto:erti.foucheres@wanadoo.fr)**  
**Tél. 03 25 40 71 21**  
**N° SIRET 380 014 811 000 18**

■ Forme juridique du sous-traitant (entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) : **S.A.S.**

■ Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises : **RCS TROYES B 90B 409**

■ Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant : *(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)*  
**Nathalie LELARGE / Directrice Générale**

■ Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct *(article 115 du code des marchés publics)* :  
*(Cocher la case correspondante.)*  NON  OUI

### F - Nature et prix des prestations sous-traitées

■ Nature des prestations sous-traitées :

- Distribution vapeur en blanchisserie
- Modification des machines existantes pour permettre leur fonctionnement en vapeur basse pression

■ Montant des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

a) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de prestations ne relevant pas du b) ci-dessous :

- Taux de la TVA : .....
- Montant maximum HT : .....
- Montant maximum TTC : .....

b) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :

- Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
- Montant maximum hors TVA : 21 690,00 €

■ Modalités de variation des prix :

### G - Conditions de paiement

■ Compte à créditer : RIB JOINT

Nom de l'établissement bancaire : RIB CI DESSUS

Numéro de compte : RIB JOINT

■ Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance : à 30 JOURS RECEPTION DE FACTURE

■ Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :  NON  OUI  
(Cocher la case correspondante.)

## H - Capacités du sous-traitant

Récapitulatif des pièces demandées par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice dans l'avis d'appel public à la concurrence, le règlement de consultation ou la lettre de consultation qui doivent être fournies, en annexe du présent document, par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

- .....
- .....
- .....
- .....
- .....

## I - Attestations sur l'honneur du sous-traitant

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

### a) **Condamnation définitive :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 225-1, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

### b) **Lutte contre le travail illégal :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

**c) Obligation d'emploi des travailleurs handicapés ou assimilés :** pour les marchés publics et accords-cadres soumis au code des marchés publics, être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;

**d) Liquidation judiciaire :** ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

**e) Redressement judiciaire :** ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre ;

**f) Situation fiscale et sociale :** avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

**g) Marchés de défense et de sécurité :**



- ne pas avoir été sanctionné par la résiliation de son marché et ne pas avoir vu sa responsabilité civile engagée depuis moins de cinq ans, par une décision de justice définitive, pour méconnaissance de ses engagements en matière de sécurité d'approvisionnement ou de sécurité de l'information, ou avoir entièrement exécuté les décisions de justice éventuellement prononcées à son encontre et établir, par tout moyen, que son professionnalisme ne peut plus être remis en doute ;

- avoir la fiabilité nécessaire pour éviter des atteintes à la sécurité de l'Etat ;

**h) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :**

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;

- avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

**i)** que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

**J - Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.**

(Cocher les cases correspondantes.)

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 116 du code des marchés publics, en produisant en annexe du présent document :

OU  L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

OU  le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 106 du code des marchés publics qui est joint au présent document ;

l'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

**K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.**

A FOUCHERES , le 03.03.2023

A RODEZ, le 03.03.2023

Le sous-traitant :

Le candidat ou le titulaire :

ERTI

**E.R.T.I. S.A.S.**

10260 FOUCHÈRES

380 014 811 00018

THERMATIC

**THERMATIC**

16, rue Nicéphore Niepce

Gazet 4 - Olempis

12033 RODEZ Cedex 9

Tél. : 05 65 67 14 31 - Fax : 05 65 42 86 77

SIRET 426 980 033 00085

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A

*La Canourgue*, le 7 Avril 2023

Communauté de Communes

AUBRAC LOT CAUSSES TARN

Le Président

Jean-Claude SALEIL

Le représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice : 16, Quartier de Montcaube

48500 LA CANOURGUE



**BP LORRAINE CHAMPAGNE**

Titulaire du compte/Account holder

**ERTI SA**

**5 ROUTE LOUVIERE  
10260 FOUCHERES**

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

This statement is intended for your payees and/or payors when setting up Direct debit, Standing orders, Transfers and Payment. Please use this Bank account statement when booking transactions. It will help avoiding execution errors which might result in unnecessary delays.

Relevé d'identité bancaire / Bank details statement

IBAN (International Bank Account Number)

**FR76 1470 7005 0900 5215 5602 745**

Code Banque  
**14707**

Code Guichet  
**00509**

N° du compte  
**00521556027**

Clé RIB  
**45**

BIC (Bank Identification Code)  
**CCBPFRPPMTZ**

Domiciliation/Paying Bank  
**CAE AUBE**

**L - Notification de l'acte spécial au titulaire.**

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :  
(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A \_\_\_\_\_, le